

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01133

Numéro SIREN : 831 716 832

Nom ou dénomination : AB INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2023 sous le numéro de dépôt B2023/006254

Désignation de l'entreprise AB INVEST		18 RUE DES ACIERIES		Néant ☐															
Adresse de l'entreprise		42000 SAINT ETIENNE																	
SIRET		<table><tr><td>8</td><td>3</td><td>1</td><td>7</td><td>1</td><td>6</td><td>8</td><td>3</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>5</td></tr></table>				8	3	1	7	1	6	8	3	2	0	0	0	2	5
8	3	1	7	1	6	8	3	2	0	0	0	2	5						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12													
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le													
				30092022		30092021													
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4											
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012															
		014		016															
	Immobilisations corporelles*	028	632 598	030	25 995	606 603	626 059												
	Immobilisations financières* (1)	040	208 319	042		208 319	267 734												
	Total I (5)	044	840 917	048	25 995	814 922	893 792												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS																		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052															
	Marchandises *	060		062															
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066															
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068		070															
		072	18 280	074		18 280	10 901												
	Valeurs mobilières de placement	080		082															
	Disponibilités	084	2 914	086		2 914	5 857												
	Charges constatées d'avance *	092	259	094		259	683												
	Total II	096	21 453	098		21 453	17 442												
Total général (I + II)		110	862 369	112	25 995	836 375	911 234												
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000														
	Ecart de réévaluation	124																	
	Réserve légale	126		100	100														
	Réserves réglementées*	130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	89 608	39 489															
	Report à nouveau	134		(2 677)															
	Résultat de l'exercice	136	(66 173)	52 797															
	Provisions réglementées	140																	
Total I		142	24 535	90 708															
Provisions pour risques et charges		154																	
Total II		154																	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	504 300	539 654															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 371	2 658															
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 301 371)	172	303 169	278 213															
Produits constatés d'avance		174																	
Total III		176	811 840	820 526															
Total général (I + II + III)		180	836 375	911 234															
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	155 579	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	469 243													
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 591													
	(3) Dont comptes courants d'associés de l'exercice N	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184														

CERTIFIÉ CONFORME

Signé numériquement par
CONNEXION
Signature pour le compte de
Frédéric BUSQUET (+33613212560)
Date : 05/06/2023 11:24:48
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS :
357980JOHN-ÉMILE
DEYGAT
AVOCAT
L'ALLÉE DE L'ÉLECTRONIQUE
IMMEUBLE LE DELTA
42000 SAINT-ETIENNE
SIRET : 519 150 296 00019

Les explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: AB INVEST		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30092022	Exercice N-1 clos le 30092021		
				1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
			217	218	11 466		
					8 841		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	11 466		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes *: (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	5 594		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	375	244	2 267		
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			
	Dotations aux amortissements *			254	19 455		
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262			
		260					
Total des charges d'exploitation (II)			264	27 316			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(15 850)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	(41 179)		
	Produits exceptionnels (IV)			290	616		
	Charges financières (V)			294	9 144		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		300			
		348					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	6 812		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(66 173)	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314		
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-cts d'associés	247		330	49 339		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies A)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127		
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)	655	
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)	645	
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
					Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				354	22 935		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370			
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				372	22 935		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2022

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : AB INVEST										Néant ☐ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420	64 000	422		424		426	64 000												
	Constructions	430	561 065	432		434		436	561 065												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	7 533	472		474		476	7 533												
Immobilisations financières		480	267 734	482	5 591	484	65 006	486	208 319												
TOTAL		490	900 332	492	5 591	494	65 006	496	840 917												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520	6 286	522	18 702	524		526	24 988												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560	253	562	753	564		566	1 006												
TOTAL		570	6 539	572	19 455	574		576	25 995												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **AB INVEST**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **836 375 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **-29 713 euros** et un total **charges** de **36 460 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-66 173 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2021** et finit le **30/09/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Capital social

Etat exprimé en euros		30/09/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	10,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		100,00	10,0000	1 000,00

Effectif moyen

		30/09/2022	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures			
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL			

AB INVEST

SAS au capital de 3.700 €

Siège social : 18 rue des Aciéries

42000 SAINT ETIENNE

831.716.832 RCS SAINT ETIENNE

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2023

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter de la façon suivante la perte de l'exercice qui s'élève à 66.173 € :

- Imputation au compte « *autres réserves* »66.173 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

P/ B&G INVESTISSEMENTS

Frédéric BUSQUET

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures pour le compte de
Frédéric BUSQUET (+33613212560)
Date : 05/06/2023 11:34:00
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS :
357980

 **JOHN-ÉMILE
DEYGAT**
AVOCAT
L'ADRESSE DE L'ÉLECTRONIQUE
IMMEUBLE LE DELTA
42000 SAINT-ETIENNE
SIRET : 519 150 296 00019